

APPUI AUX JEUNES DOCTORANTS

BOURSES DE RECHERCHE PASRES 2026

Du 03 décembre 2025 au 06 avril 2026

Le Fonds pour la Science, la Technologie et l'Innovation (**FONSTI**) est un fond compétitif de financement de la recherche scientifique et de l'innovation. Il a été créé par **l'Ordonnance n°2018-593 du 27 Juin 2018** dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Appui Stratégique à la Recherche Scientifique (**PASRES**), fruit du partenariat scientifique entre la Côte d'Ivoire et la Suisse. Ce programme a été mis en place le 15 Juin 2007, avec le concours financier du Fonds Ivoiro-Suisse pour le développement Economique et Social (**FIDES**) et l'appui technique du Centre Suisse de Recherche Scientifique (**CSRS**).

Depuis le 14 avril 2022 le PASRES est devenu un Programme du FONSTI par le transfert de son capital au FONSTI. C'est un programme qui est désormais destiné au financement des activités scientifiques des doctorants et des femmes chercheuses. Dans le cadre de son soutien aux jeunes chercheurs, le Programme d'Appui Stratégique à la Recherche Scientifique (**PASRES**), alloue des bourses de recherche à des jeunes chercheurs régulièrement inscrits dans les écoles doctorales validées par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de Côte d'Ivoire (**MESRS**). Ces propositions attendues doivent être susceptibles d'avoir un impact bénéfique sur la lutte contre la pauvreté et le développement durable en Côte d'Ivoire.

La date limite de soumission des dossiers de candidature est prévue pour le **06 avril 2026**.

BUDGET

Le montant global alloué à cet appel est de 100 000 000 F CFA.

Le budget de recherche des propositions de projets ne devra pas excéder **6 000 000 F CFA**.

NB : Il est prévu une répartition du budget à hauteur de **2 000 000 F CFA par année**.

DOMAINES COUVERTS PAR L'APPEL

1. Sciences Exactes
2. Energie, Ingénierie et Technologie
3. Sciences Médicales
4. Environnement et Biodiversité
5. Sciences Sociales et Humaines
6. Lettres, Art, Communication et Langues
7. Science du Numérique et Intelligence Artificielle

CIBLES

Dans le cadre de cet appel à projets, seront éligibles au financement, les doctorants régulièrement inscrits dans les écoles de formation doctorale.

DUREE DU PROJET

Les projets retenus dans le cadre de cet appel auront une durée maximale de 36 mois, non prolongeable.

DIFFUSION ET VALORISATION

Une place importante sera accordée aux publications scientifiques.

ELIGIBILITE DES COUTS

Les propositions devront présenter un budget pour l'ensemble du projet.

Ce budget devra être clair et détaillé conformément au canevas déjà préétabli par le programme PASRES. Il sera basé sur des coûts réels.

- 1- Equipements en informatique (petit matériel)
- 2- Fournitures et consommables
- 3- Documentations
- 4- Déplacements pour collecte de données
- 5- Main d'œuvre supplémentaire
- 6- Publication scientifique

Les versements de la subvention se feront selon les procédures en cours du FONSTI-PASRES, par le respect minutieux du plan de décaissement qui sera établi par les lauréats, en accord avec le Secrétariat Général. Les différents versements se feront à la suite de demande de sortie de fonds, de la présentation des différents rapports d'activités techniques et financiers intermédiaires et des pièces justificatives des précédents décaissements.

RAPPORTS D'ACTIVITES

Chaque lauréat devra s'engager (à inclure dans la soumission de projet) à fournir au programme PASRES, un rapport de démarrage et des rapports semestriels d'activités. Il devra comprendre :

- a- Tableaux et figures.
- b- Réalisation au cours des six derniers mois
- c- Respect du calendrier prévisionnel
- d- Justification d'un éventuel retard
- e- Perspectives et éventuel recadrage.

Ce compte-rendu d'activités permettra de juger de l'état d'avancement des recherches.

SUIVI-EVALUATION

Des séances de suivi-évaluation se feront à la suite des présentations des rapports d'activités et financiers.

L'équipe d'évaluation sera composée :

- 1- Des Membres du Comité Scientifique du programme PASRES en charge du domaine du lauréat du projet ;
- 2- D'évaluateurs externes spécialistes du domaine scientifique du lauréat (Le programme PASRES demandera l'expertise des autres Conseils Subventionnaires susceptibles de nommer des évaluateurs dans le domaine requis) ;
- 3- Du Responsable du Comité Exécutif du programme PASRES ;
- 4- Du Chargé de Suivi-Evaluation ;
- 5- De toutes autres expertises nécessaires.

Des visites de terrain et de laboratoire, en cas de besoin, seront organisées semestriellement afin de s'imprégner de la réalité et de l'effectivité des recherches effectuées.

CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra être paginé et rédigé en français. Les candidatures manuscrites ne seront pas acceptées. Le formulaire de soumission ainsi que les pièces à fournir devront être téléchargés sur le site web du Programme PASRES (www.csrs.ch/pasres). Le dossier de soumission devra être envoyé à l'adresse suivante : projet.pasres@csrs.ci

ETAPES DE LA SELECTION

La Procédure de sélection de projets à financer au programme PASRES se décline en 05 étapes :

- 1- Examen de la conformité administrative**
- 2- Evaluation par des évaluateurs externes**
- 3- Evaluation par les membres du Comité Scientifique**
- 4- Audition**
- 5- Décision de financement par le Comité de Coordination**

❖ Conformité administrative

Il s'agit d'un tri administratif. Le Comité Exécutif du programme PASRES effectuera ce tri, en retenant les dossiers répondant aux critères d'éligibilité, en respectant les modalités de soumission et en éliminant ceux qui s'en démarqueront (dossiers incomplets, envoi du dossier de candidature au-delà de la date limite fixée, etc.). En cas de non-conformité administrative du dossier d'un candidat, celui-ci recevra une notification dans laquelle sera mentionné le motif de cette non-conformité administrative.

❖ Evaluation Scientifique

Les propositions administrativement conformes seront soumises à une évaluation préalable par au moins deux (02) évaluateurs externes et un membre du Comité Scientifique. Ces évaluateurs seront identifiés dans la base de données dont dispose le programme PASRES.

Les évaluateurs externes sont des enseignants-chercheurs ou chercheurs de Rang A, rattachés à des Universités ou Centres de Recherche de pays africains, européens ou américains.

▣ MOTIFS DE REJET DE DOSSIER DE CANDIDATURE

- **Non-conformité Administrative**
 - Dossiers incomplets ;
 - Erreur de calcul du budget de la contribution demandée au PASRES ;
 - Erreur de calcul au niveau des lignes budgétaires ;
 - Non-respect du plafond budgétaire ;
 - Imprécision sur le montant de la contribution demandée au programme PASRES ;
 - Envoi de dossier de candidature au-delà de la date limite.

▣ CALENDRIER

Activité	Description	Dates prévues	Actions/Acteurs
Appel à propositions et processus d'examen des propositions	Lancement de l'appel	03 décembre 2025	<ul style="list-style-type: none">• Parution de l'appel dans la presse écrite et sur les sites web• Affichage dans les universités, centres de recherche nationaux, MESRS...
	Date butoir pour la soumission des propositions	06 avril 2026	<ul style="list-style-type: none">• Réception des projets par le Secrétariat Exécutif du

			PASRES
Tri administratif	07 – 17 avril 2026		<ul style="list-style-type: none"> • Conservation des dossiers répondant aux critères d'éligibilité
Evaluation externe	20 avril – 08 mai 2026		<ul style="list-style-type: none"> • Attribution des dossiers conformes aux évaluateurs externes
Evaluation des dossiers conformes par les membres du Comité Scientifique.	20 avril – 18 mai 2026		<ul style="list-style-type: none"> • Attribution des dossiers, aux membres du Conseil scientifique
Réunion du Comité Scientifique	22 mai 2026		<ul style="list-style-type: none"> • Sélection des projets de haute qualité susceptible d'avoir un impact bénéfique sur le développement économique, socio- politique et culturel de la Côte d'Ivoire. • Classement des dossiers par ordre de mérite
Réunion du Comité de Coordination	26 juin 2026 (Date à déterminer)		<ul style="list-style-type: none"> • Délibération définitive du Comité de Pilotage des projets retenus par le Conseil Scientifique
Audition	29 juin - 03 juillet 2026		<ul style="list-style-type: none"> • Présentation orale par les porteurs de projets éligibles en présence du Comité Scientifique et du Secrétariat Exécutif. • Attribution de budget au projet
			<ul style="list-style-type: none"> • Cérémonie de proclamation des résultats

	Proclamation des résultats	09 juillet 2026	<ul style="list-style-type: none">• Affichages des résultats dans la presse, dans les Universités et Centres de Recherche, sur les sites web.
--	----------------------------	-----------------	---